



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 19/12/2024

Dossier complet le : 10/01/2025

N° d'enregistrement : F01125P0008

1 Intitulé du projet

"Quartier de la Prévôté" : Construction de 199 logements répartis en collectifs et maisons individuelles sur la commune de Houdan (78550)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SCCV HOUDAN SITE DE LA PREVOTE

Raison sociale

SCCV

N° SIRET

9 1 3 6 9 8 7 5 9 0 0 0 1 0

Type de société (SA, SCI...)

SCCV

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

RUHAUT

Prénom(s)

Jean-François

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39 Travaux, constructions et opérations d'aménagement. sous catégorie A)	construction de 15420 m ² de SDP logements Rentrant ainsi dans la sous catégorie 39)a) Travaux et construction qui créent une surface plancher au sens de l'article R.111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R.*420-1 du même code supérieure ou égale à 10000m ² .

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Dans le cadre d'un concours porté par l'EPF sur le site de la Prévôté, Kaufman&Broad en copromotion avec citalios ont été désigné lauréat pour la construction de 199 logements en collectifs et maisons individuelles sur un terrain agricole de 46908 m². Le projet est réparti comme suit : 103 lots en collectifs (78 en accessions +25 collectifs sociaux) et 96 lots en maisons individuelles dont 24 maisons en social.

Le site étant dépourvu de construction, aucune démolition n'est à prévoir. L'offre résidentielle est accompagnée d'une salle communale associative et des espaces de stationnement associés ainsi que d'un belvédère accessible. Le projet prévoit la viabilisation du site, terrassement, aménagement des parkings en sous-sol, réalisation d' une nouvelle voie interne, dispositifs de gestion des eaux pluviales, mise en place des réseaux, plantation du site, noues plantées ; La réalisation d' un espace paysager central.

Le projet vise la certification BEE+ (bâtiment Energie Environnement) et la labelisation Biodiversity Construction; le seuil 2025 de la RE 2020 et l'adhésion FIBOIS par KAUFMAN&BROAD et CITALLIOS en biosourcé.

Le projet fait suite à une modification n°2 du plan local d'urbanisme qui avait fait l'objet d'un avis auprès de la MRAE : Avis no MRAe APPIF-2024-032 du 13/03/2024 où la commune avait fait réaliser à titre volontaire une évaluation environnementale pour cette modification de PLU.

4.2 Objectifs du projet

Le projet urbain de la Prévôté a été conçu tout d'abord comme un nouveau quartier entre ville et campagne. Le plan d'ensemble du futur quartier de la Prévôté place en son centre un parc d'environ 1.3 hectare. Cet espace vert public permet d'articuler une transition douce entre la zone urbanisée et terres agricoles. Les objectifs de cette opération, autre que celui de raccrocher l'urbanisation au centre ville existant, sont multiples :

- Répondre à l' objectif d' intégration sociologique qui implique l' entremêlement du collectif et de l' individuel, l' accession à la propriété et le locatif.

L'objectif étant également de répondre à l' horizon 2030 (calage par rapport au SDRIF), où la commune de Houdan prévoit une population totale d'environ 4 300 habitants (contre 3 699 habitants en 2021). Cette perspective correspond à la volonté de conforter son rôle de pôle urbain. Afin d' atteindre son objectif de développement équilibré entre scénario démographique et développement économique la commune entend lutter contre l' étalement urbain en vallée en :

- Recherchant une certaine densité adaptée au site, pour les nouvelles opérations ;

- Favoriser une densification des tissus existants lorsque cela est opportun ;

- Poursuivre la diversification des formes d' habitat.

C'est en ce sens que s'inscrit la programmation du projet de la Prévôté.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La phase de construction est envisagée en deux phases pour une période de 24 mois s'étalant sur une durée de 3 ans. Les Bâtiments collectifs et une partie des maisons individuelles seront prévus d'être livrés en fin 2027. La totalité des maisons individuelles seront prévues d'être livrées fin 2028. La phase travaux s'engagera en tenant compte des prescriptions réalisées en amont : étude des sols, études G2, étude écologique, étude de pollution, courrier de la DRAC et note de présentation de la modification du PLU notamment. Une méthodologie des travaux de construction et un cahier des charges des travaux seront rédigés. Le projet bénéficie d'une charte chantier à faibles nuisances qui sera imposée aux entreprises de travaux qui permettra de limiter les incidences lors de cette phase. Cette charte aborde les sujets environnementaux généraux (nuisances sonores, plan de circulation, émissions de poussières, gestion des eaux de ruissellements, patrimoine, déchets etc...). Cette charte sera rendue contractuelle aux entreprises travaux. Il s'agit notamment d'un attendu dans le cadre de la certification BEE+. L'ensemble des travaux se fera hors circulation.

Une stratégie de réutilisation des terres excavées nécessaires pour la création des parkings en sous sols va être mise en place sur le site et une méthodologie d'intégration au plan paysager permettra de limiter les évacuations de terre. Le projet ne nécessitera pas d'importation de terre végétale.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet prévoit en tout 199 logements, représentant un total estimé à 681 nouveaux habitants sur la zone lors de la livraison du projet étalée entre 2027 et 2028.

Le projet va présenter 156 places de parking en sous-sol et 38 en extérieurs et 45 places visiteurs pour les collectifs, et 2 places par maison (une en garage fermé et la second en extérieur)

Les bâtiments seront construits en brique.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis de construire valant division
- Porter à connaissance au titre de la loi sur l'eau pour mise à jour de la procédure d'autorisation de la ZAC et de l'arrêté n°5-102/DUEL du 03 août 2005.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
superficie parcelle	46 908 m ² .
surface de plancher logements	15 420 m ²
voirie et cheminement en enrobé/béton	7 272 m ²
surface pleine terre	27 463 m ²
toiture végétalisée (e<0,15m)	1 295 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : Rue de Paris,

Lieu-dit : La Prévôté

Localité : HOUDAN

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " N Lat. : ° ' " E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le PLU de HOUDAN révisé le 22 juin 2017 avec une modification n°2. Modification dite « de droit commun » concernant le secteur d'habitation de la Prévôté approuvée le 17/09/2024

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d’implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l’outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l’environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d’intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche (située à environ 820m ² au nord du site) et la ZNIEFF de type 2 (identifiant : 110030075) Nom : PLATEAU DU GRAND MANTOIS ET VALLEE DU SAUSSERON
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d’une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Parc naturel régional le plus proche est le PNR de Haute-Vallée de Chevreuse Identifiant : FR8000017 situé à 2,5km à l’Est du site.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	arrêté du 23 juillet 2013 modifiant l'arrêté du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit. Proximité avec la D912 générant une nuisance sonore faible à nul, classée en catégorie 3 selon le PLU et 2 sur le pré étude acoustique de ACAPA. Cf page 28 de l'AES.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par le zonage du donjon de Houdan situé à 560m environ du projet.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La totalité de la parcelle est située en dehors de toute enveloppe d'alerte de zone humide. (source Géo-ide Carto2 - Version 2.15.0).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Houdan bénéficie d'un PPRInondation, le site étudié est localisé en dehors des zones inondables. Aucune ICPE n'est référencée à proximité du site. Aucune antenne relais située à moins de 500m.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2 sites inscrits BASIAS situés dans un rayon de 500 m autour de la zone d'étude, sans aucun renseignement sur l'état de leurs activités. Absence d'ICPE, de sites BASOL et d'antennes dans un rayon de 500m.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	selon l'arrêté ZRE Yvelines en date du 10 mai 204 HOUDAN est concernée par l'arrêté ZRE pour la nappe ALBIEN située à -195m de profondeur.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	aucun site NATURA 2000 à proximité. Le plus proche étant le site Identifiant : FR2400552, Vallée de l'Eure de Maintenon à Anet et vallons affluents situé à 3,5km.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	le site n'est pas concerné par un site classé.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun captage à des fins de production d'eau potable, ni de périmètre de protection de captage ne se trouve dans la commune de Houdan. Le projet ne prévoit donc pas de prélèvement d'eau
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas d'impacter la masse d'eau par un projet de drainage ou de prélèvement.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Afin de réaliser les travaux de parking en sous-sol, des terres seront excavées. Les sols en place du site qui ne présentent pas d'anomalies seront réutilisés sur site ou hors site, sous réserve d'un contrôle exercé par un Maître d'oeuvre spécialisé. Dans le cadre des opérations de terrassement, il conviendra de prioritairement réutiliser les déblais produits sur site et d'équilibrer au mieux les quantités de déblais/ remblais afin de limiter les apports de matériaux extérieurs.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	De par sa nature (construction de bâtiments), le projet nécessite l'apport de matériaux de construction issus des ressources naturelles du sous-sol (provenance hors site).
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les différents concessionnaires de la commune de Houdan ont été parties prenantes lors de réunions d'ateliers de travail réalisées avec la municipalité.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'essentiel de la surface du projet correspond à une zone de grande culture dont l'enjeu écologique est faible ; sa surface est de 4,62ha , soit plus de 80% de la surface du projet. Toutefois, le projet impactera une partie du complexe "talus, fossé et accotement herbacé le long de la Rue de Paris" cf étude écologie. Les mesures d'accompagnement proposées seront toutefois traduites au sein du projet paysager en compensation et mesure d'accompagnement.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est le site identifiant : FR2400552 Vallée de l'Eure de Maintenon à Anet et vallons affluents situé à environ 4KM au Nord Ouest du site. Il n'aura pas d'impact sur cette zone.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	le terrain est composé de parcelles agricoles depuis 1947. La parcelle est cadastrée AUU Ac5 au PLU. A date, environ 80% de la surface de parcelle est un champs agricole.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence d'ICPE, de sites BASOL et d'antennes dans un rayon de 500m. 2 sites inscrits BASIAS situés dans un rayon de 500 m autour de la zone d'étude, sans aucun renseignement sur l'état de leurs activités. La ligne à haute tension (souterraine) la plus proche se trouve à plus 800 m du site. Aucune canalisation de transport de matières dangereuses ne se situe à proximité du site de projet. CF AES.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Très faibles risques sismiques. Le terrain d'étude est hors zone inondable et d'exposition au radon et d'infestation de termites. Risque de retrait gonflement des argiles faible à moyen. Cf AES.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une analyse de pollution de sol a été réalisée (cf annexe). Les analyses réalisées sur éluats ont révélé : Aucune anomalie métallique sur éluats. Aucune pollution. (cf AES)

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En termes d'impacts automobile, le projet prévoit environ 156 places sous-sol et 38 en extérieurs et 45 places visiteurs. Les 96 maisons auront également chacune 2 places de stationnement (une dans le garage et une devant le garage). Aucune étude de circulation n'a été réalisée, cependant le seuil de 199 lots avait été défini par l'OAP en seuil maximum. Par ailleurs, la RD912 ne sera plus traitée par une contre-allée, mais via sa transformation en avenue par un futur PUP. Une analyse de l'écomobilité locale est consultable au sein de l'AES.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'insère dans un environnement urbanisé. Le projet, à vocation résidentielle et d'envergure modérée, n'est pas de nature à générer des nuisances sonores significatives, en dehors du chantier.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sources de bruit potentielles à proximité pourront être ressenties comme faible à nul en bordure de la D912 (catégorie 3), route d'accès au sud du projet. (CF AES).
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux, le projet n'est pas susceptible de générer des vibrations en dehors des périodes de chantier : impact temporaire. Une charte chantier sera mise en place (cf annexe)
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Lors de la phase travaux, toutes les opérations d'exploitation seront réalisées de jour. En phase exploitation l'éclairage extérieur devra être orienté vers le sol afin de limiter l'impact sur la biodiversité.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, un système sera mis en place afin de gérer les rejets des eaux pluviales et éviter toute pollution du milieu hydraulique.
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase exploitation, le dimensionnement des ouvrages de gestion des eaux pluviales respectera les règles du PLU en termes de débit de fuite notamment. (Cf notice VRD en annexe)

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, des mesures seront mises en place afin de gérer les eaux pluviales ainsi que les eaux usées issues des bungalows de chantier. En phase exploitation, les effluents générés seront ceux d'une zone résidentielle classique et d'équipements. Ils seront envoyés vers les réseaux adaptés aux types d'effluents (EP, EU).
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, les entreprises de travaux assureront la collecte et la valorisation des déchets du chantier. Un Schéma d'Organisation et de Gestion d'Élimination des Déchets (S.O.G.E.D.) sera élaboré. En phase exploitation, les locaux déchets seront dimensionnés en fonction des besoins de l'opération. Les locaux déchets seront aménagés sous forme de 16 bornes d'apport volontaires disséminées sur la totalité du projet.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des diagnostics archéologiques ont été réalisées en 2012. La présence de matériels datés de la fin du Néolithique ou début de l'âge du Bronze lors des fouilles archéologiques a été révélée, des espaces dédiés seront maintenues en phase exploitation pour permettre aux usagers de voir les sites archéologiques. Le projet n'est pas impacté par les obligations des ABF.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site étant aujourd'hui à l'état agricole, la fonction du site projetée deviendra principalement résidentielle avec l'imperméabilisation de . Des espaces paysagers seront créés. Le taux d'imperméabilisation passant de 0 % à 38%.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun projet d'envergure sur la commune de Houdan n'est programmé, le seul aménagement situé hors périmètre sera la requalification de la rue de Paris sous forme d'un PUP, Cette transformation de la portion de voie limitrophe (RD 912) en avenue urbaine sera marquée par des alignements d'arbres et piste cyclable sécurisée. Les objectifs sont principalement de raccorder le nouveau quartier au centre-ville, de créer des traversées piétonnes en direction du sud et un possible accès vers la partie mitoyenne de la zone UL se situant au sud et qui devra être aménagée.
Dans le cas de ces travaux ayant lieu de manière proche ou de manière simultanée, une coordination des chantiers pourra être nécessaire afin d'appréhender les conséquences de cumul d'effets et de proposer les mesures correspondantes.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Dans le cadre du projet d'aménagement, des investigations de terrains et des études de contexte du site ont été réalisées afin d'évaluer de manière synthétique les impacts éventuels du projet sur la santé de la population et l'environnement.

En annexe est jointe une note « Analyse Environnementale de Site (AES) ». Elle fait ainsi la synthèse des rapports d'études réalisés (jointes en annexes facultatives) et considère le projet aussi bien en phase chantier qu'en phase exploitation.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

La conception du projet s'inscrit dans une démarche environnementale :

- Les bâtiments répondront à la réglementation thermique en vigueur et la certification BEE+ ainsi que le Biodiversity et l'adhésion Fibois pour le biosourcé.
- Des mesures seront mises en place en phase chantier afin de réduire son impact sur l'environnement (cf charte chantier faible nuisance qui sera contractuelle avec les entreprises travaux).
- La gestion des eaux pluviales sera conforme au règlement d'assainissement du SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT HOUDAN MAULETTE, aux prescriptions de gestion EP du SDAGE 2022-2027 ainsi que le règlement d'assainissement du Service Environnement / SPANC de la Communauté de Commune du Pays Houdanais (CCPH).
- Les mesures d'accompagnement prescrites au sein du diagnostic écologue seront respectées, en cas d'empêchement, des mesures de remplacement suffisamment dimensionnées avec un écologue seront mises en place de façon à rechercher toute équivalence fonctionnelle des espaces extérieurs.

La note « Analyse environnementale du site » jointe en annexe facultative présente les mesures qui s'imposeraient pour que le projet n'ait aucune incidence sur la santé de la population et l'environnement, aussi bien en phase chantier qu'en phase exploitation.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de la situation du site au sein d'une zone repérée comme à potentiel d'urbanisation depuis les années 1990, de son éloignement des zones environnementales sensibles et des mesures envisagées pour limiter les impacts sur l'environnement, il apparaît que le projet peut ainsi être mis en oeuvre sans qu'une procédure d'évaluation environnementale au sens du Code de l'Environnement soit requise.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Analyse environnementale du site	<input type="checkbox"/>
2	Charte chantier faible nuisance	<input type="checkbox"/>
3	Diagnostic de pollution	<input type="checkbox"/>
4	Etude acoustique	<input type="checkbox"/>
5	Notice VRD	<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom RUHAUT

Prénom Jean-François

Qualité du signataire Dircecteur d'agence

À Courbevoie

Fait le 19/12/2024

SCCV HOUDAN SITE DE LA PREVOTE
17 quai du Président Paul Doumer
CS 90001
92672 COURBEVOIE CEDEX
Tel : 01 41 43 43 43
RCS de NANTERRE n° 913 698 759

Signature du (des) demandeur(s)



ST LUBIN DE LA HAYE

GRESSEY

RICHEBOURG

BU

BAZAINVILLE

HOUDAN

HAVELU

GOUSSAINVILLE

MAULETTE

GAMB AIS

BROUE

BOUTIGNY PROU AIS

DANNE MARIE

BOURDONNE

0 0.5 1 km



ELAN

1987

2002

2014

2024

0 50 100 m

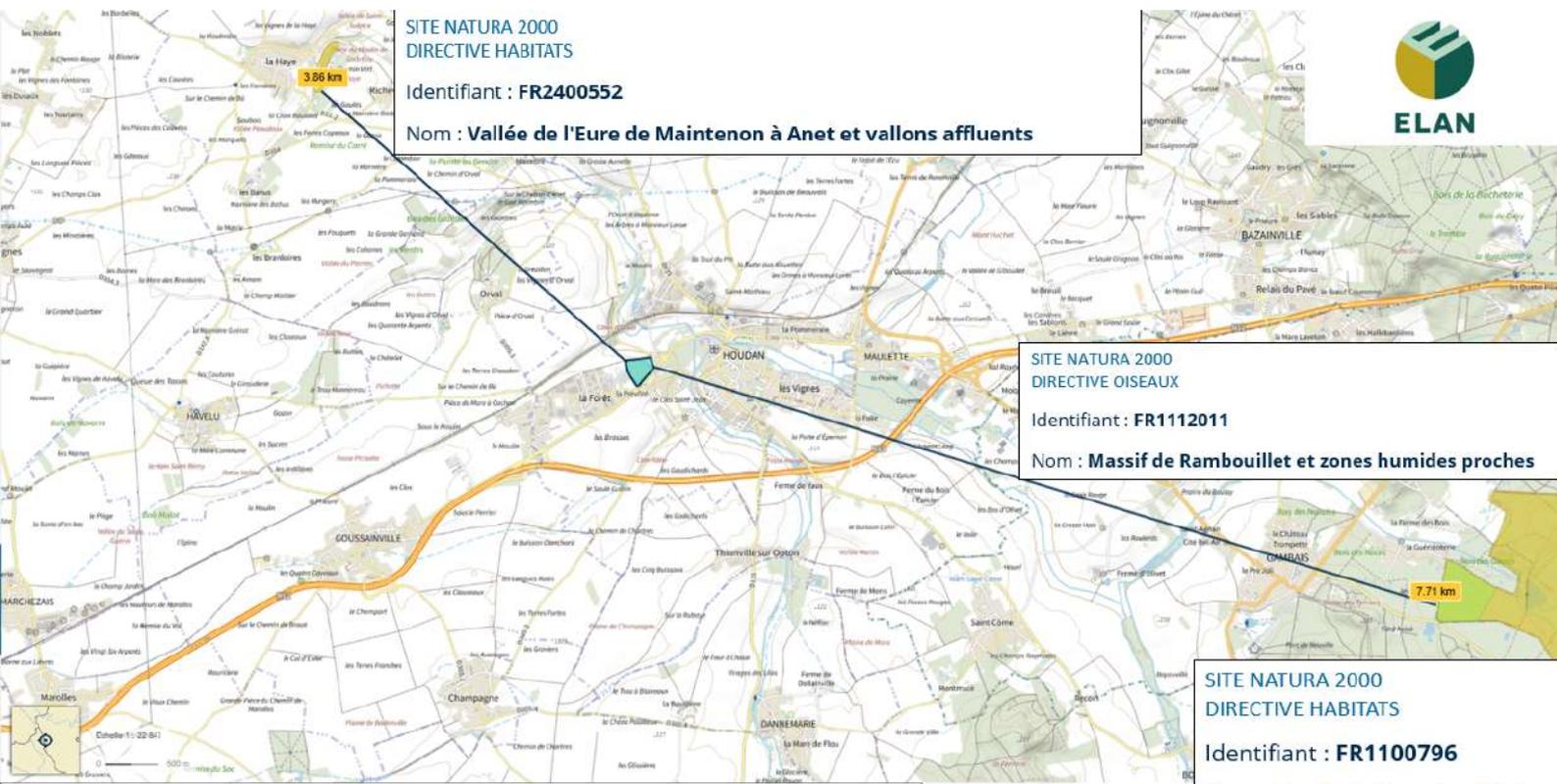




HOUDAN
PLAN MASSE
KAUFMAN & BROAD
 arch. : GERU
 28/11/2024
 éch. 1/500°







**SITE NATURA 2000
DIRECTIVE HABITATS**

Identifiant : **FR2400552**

Nom : **Vallée de l'Eure de Maintenon à Anet et vallons affluents**

**SITE NATURA 2000
DIRECTIVE OISEAUX**

Identifiant : **FR112011**

Nom : **Massif de Rambouillet et zones humides proches**

**SITE NATURA 2000
DIRECTIVE HABITATS**

Identifiant : **FR1100796**

Nom : **Forêt de Rambouillet**

Plan de localisation du site du projet vis-à-vis des sites NATURA 2000



EMC Environnement
Bureau d'études & de conseils en environnement

Envoyé en préfecture le 19/09/2024

Reçu en préfecture le 19/09/2024

Publié le

ID : 078-217803105-20240917-2024_DEL_058-DE



RAPPORT

ETUDE DE LA FAUNE ET DE LA FLORE DANS LE CADRE D'UN PROJET D'EXTENSION DE L'URBANISATION HOUDAN (YVELINES)



Octobre 2023

Réalisé par Eric MORHAIN, Ingénieur Conseil – EMC Environnement – bureau d'études
22 rue des Moulissards – 21240 TALANT

Pour le compte de la commune de HOUDAN – Hôtel de Ville
69 Grande Rue - 78550 HOUDAN

Sommaire

1. CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE DE L'ETUDE.....	48
1.1. Généralités et localisation de la zone d'étude.....	48
1.2. Contexte géologique.....	53
1.3. Paysage.....	53
1.4. Milieux naturels.....	53
2. OBJECTIFS DE L'ETUDE	53
3. METHODOLOGIE ADOPTEE.....	53
4. RESULTATS ET INTERPRETATION	54
4.1. les inventaires de la faune.....	54
4.2. la flore et les habitats naturels	55
4.3. les mesures d'accompagnement du projet.....	60

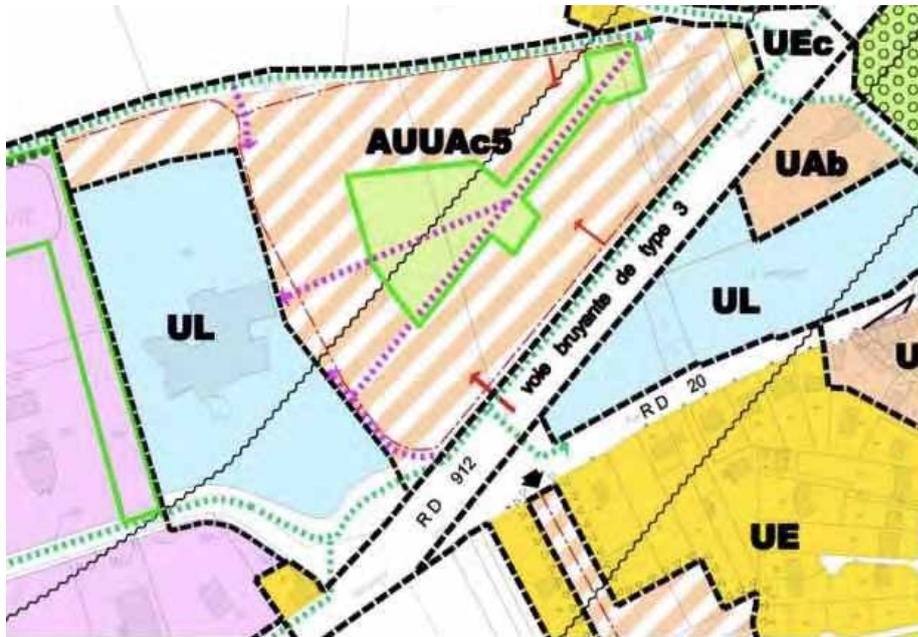
1. CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE DE L'ETUDE

1.1. Généralités et localisation de la zone d'étude

Dans le cadre d'un projet d'urbanisation à l'entrée Ouest de la ville de Houdan au bord de la RD 912, la commune a souhaité lancer une étude de la faune et de la flore sur une surface de 5,70 hectares environ – [cartes n°1a et 1b](#).



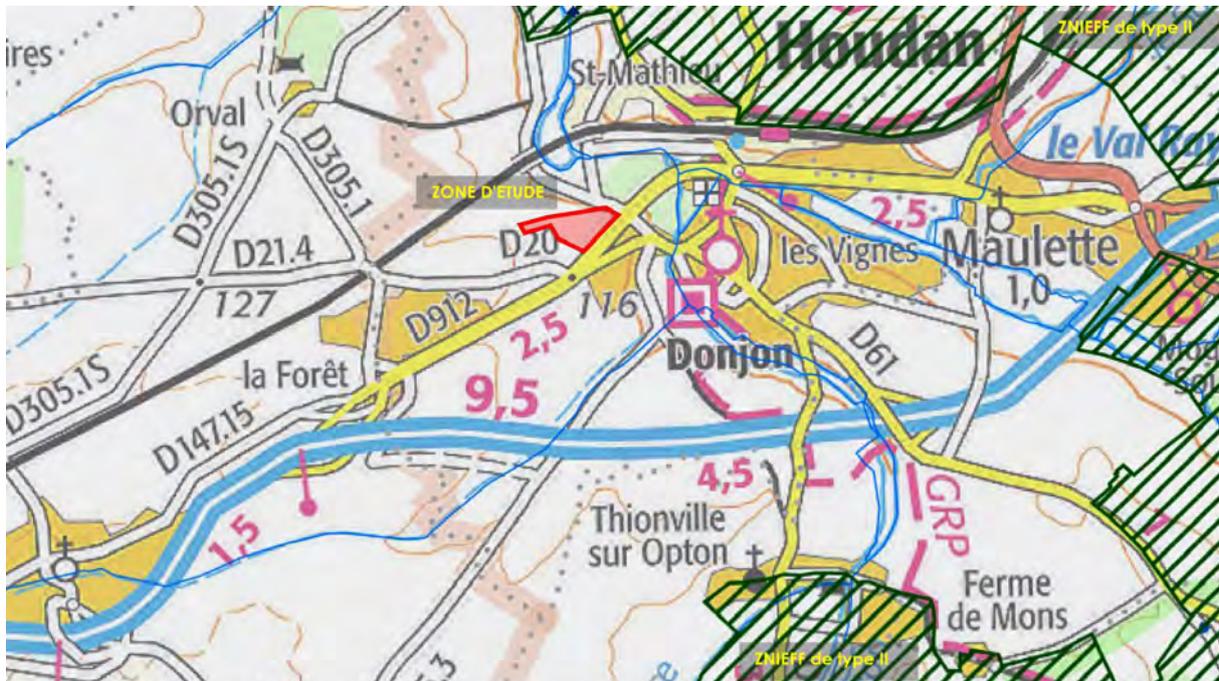
La parcelle, actuellement cultivée, est classée dans le Plan Local d'Urbanisme, en zone AUUAc5. Il s'agit d'une zone destinée à recevoir une extension de l'agglomération à court ou moyen terme.



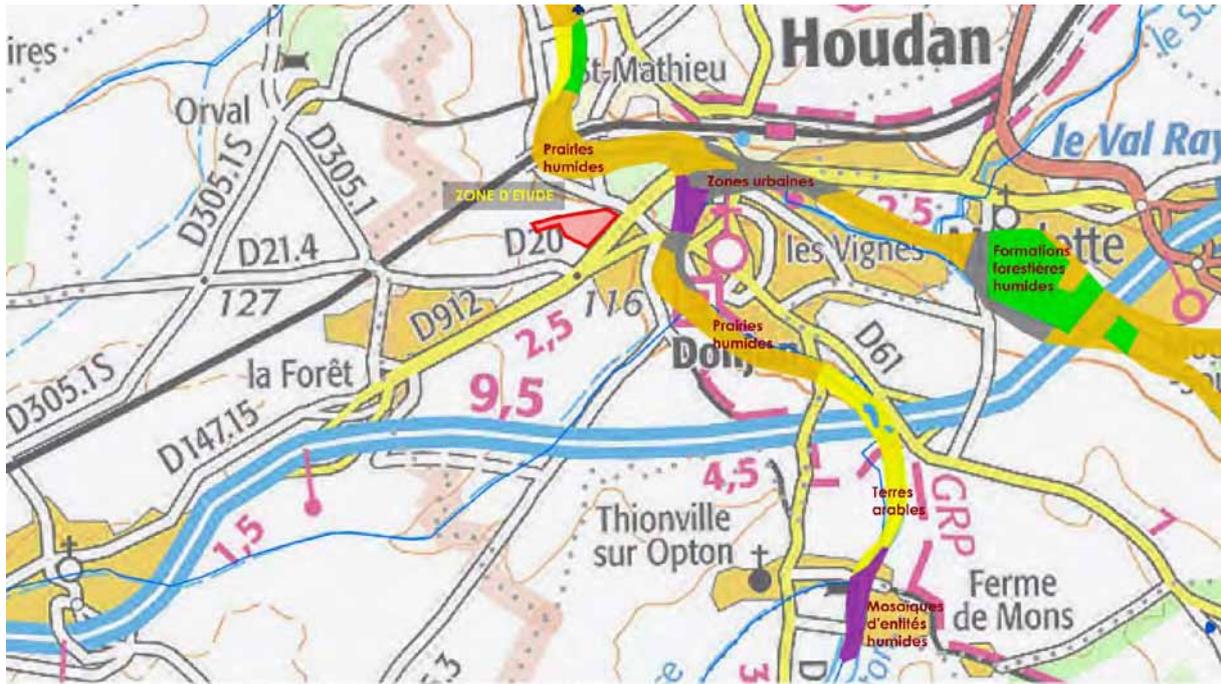
Zone projet AUUAc5

----- Limite de commune

A proximité de ce projet, deux ZNIEFF de type II « Plateau du Grand Mantois et Vallée du Sausseron » et « Bassin versant de la Vesgre et bocage d'Adainville » sont situées au Nord-Est et au Sud-Est de la zone d'étude. Les zones humides potentielles sont proches de la zone du projet.



Situation de la zone d'étude et des ZNIEFF de type II
Commune de HOUDAN



Situation de la zone d'étude et des zones humides potentielles
Commune de HOUDAN

Un site inscrit, par arrêté du 9 novembre 1944, dénommé « Place du Jeu de Paume à Houdan », couvre une surface de 1,72 hectare et concerne une place au pied du donjon de la vieille ville.

Compte tenu de ce contexte écologique, il nous est demandé de réaliser un inventaire de la faune et de la flore et de qualifier les milieux naturels présents sur cette zone de 5,70 hectares.

La zone d'étude est située au lieu-dit « La Prévauté » à l'Ouest de la ville de Houdan, sur une parcelle agricole, délimitée au Sud-Est par la Rue de Paris et au Nord par la Rue des Longs Champs.

Les références cadastrales des parcelles concernées par la zone d'étude sont les suivantes :

Section	Lieu-dit	N° de parcelle
ZH	La Prévauté	24
		195
		236
		237
		238
		239
		280
		281
		334
		336
		337

La commune de Houdan compte 3690 habitants en 2020. Elle couvre une surface cadastrale de 1039 hectares. Elle appartient à la communauté de communes du Pays Houdanais.

1.2. Contexte géologique

L'ensemble de la zone d'étude repose sur des formations superficielles, en grande partie des limons de plateau, et une partie des formations résiduelles à silex.

1.3. Paysage

Le paysage de la zone étudiée se caractérise par un espace agricole sur un plateau, dans un contexte urbain assez dense. Dans cet espace agricole, les arbres sont peu nombreux et en tout cas en limite du parcellaire.

1.4. Milieux naturels

Plusieurs zonages de milieux naturels sont identifiés sur le territoire de Houdan :

- deux ZNIEFF de type II « Plateau du Grand Mantois et Vallée du Sausseron » et « Bassin versant de la Vesgre et bocage d'Adainville » situées au Nord-Est et au Sud-Est.
- des zones humides proches de la zone du projet, présentes dans le lit majeur de la Vesgre : prairies humides, boisements humides et marécageux...

2. OBJECTIFS DE L'ETUDE

Dans le cadre du projet d'extension de l'urbanisation, la commune de Houdan a lancé une étude faune-flore, sur une surface de 5,70 hectares environ.

Notre mission a donc consisté à recenser les habitats naturels présents sur la parcelle agricole, objet du projet. Des inventaires de la faune et de la flore ont été réalisés sur ce secteur.

Une fois ce diagnostic écologique établi, nous avons proposé des mesures permettant de préserver ou de compenser certains habitats.

3. METHODOLOGIE ADOPTEE

Concernant le recensement des habitats naturels, de la faune et de la flore, les méthodes habituellement utilisées et reconnues seront mises en œuvre pour les groupes suivants :

- pour les oiseaux : le recensement des espèces présentes sur le site (identification par le chant, observations visuelles) ; pour les espèces telles les rapaces, des reconnaissances aux jumelles ont été réalisées au cours des prospections sur le site,
- pour les mammifères, les inventaires sont réalisés par les contacts lors des prospections ; la présence d'empreintes, de traces, de fèces a été relevée permettant d'identifier les espèces,

- pour les amphibiens et les reptiles : les amphibiens peuvent être détectés par leur chant ; les reptiles peuvent être notés au cours des prospections sur le site,
- parmi les insectes, nous avons réalisé un inventaire ciblé des papillons (sans capture),
- les inventaires phytosociologiques ont été effectués en fonction des milieux rencontrés.

Les inventaires ont été réalisés entre juillet et septembre 2023.

Une fois le diagnostic réalisé, l'enjeu écologique du site est précisé.

4. RESULTATS ET INTERPRETATION

4.1. les inventaires de la faune

Les inventaires de la faune ont été réalisés entre juillet et septembre 2023 au cours de deux visites.

Parmi les oiseaux, nous avons relevé des espèces ubiquistes et des espèces liées aux espaces agricoles et aux zones urbaines, sur le site et à proximité : la Tourterelle turque, le Tarier pâtre, le Moineau domestique, la Pie bavarde, la Corneille noire. Le Faucon crécerelle est le seul rapace, observé aux alentours du site. D'autres espèces non observées au cours de nos investigations sont susceptibles de fréquenter le site : Alouette des champs, Bruants proyer et jaune, Chardonneret élégant, Caille des blés, Corbeau freux...

Parmi les amphibiens, aucune espèce n'a été rencontrée. Le site n'est pas favorable à l'accueil des amphibiens.

Parmi les reptiles, nous n'avons observé aucune espèce lors de nos différentes prospections.

Chez les insectes, et en particulier les papillons, nous noté la présence de plusieurs espèces, qui affectionnent notamment le talus fleuri le long de la Rue de Paris : la Mégère (*Lasiommata megera*), le Collier de Corail (*Aricia agestis*), la Piéride du Chou (*Pieris brassicae*), l'Amaryllis (*Pyronia tithonus*)...



La Mégère



Le Collier de Corail



L'Amaryllis



Tarier pâtre

Enfin, parmi les mammifères, seul le Lièvre a été observé sur le site. Toutefois, d'autres espèces telles le Hérisson ou le Renard peuvent être de passage sur le site.

4.2. la flore et les habitats naturels

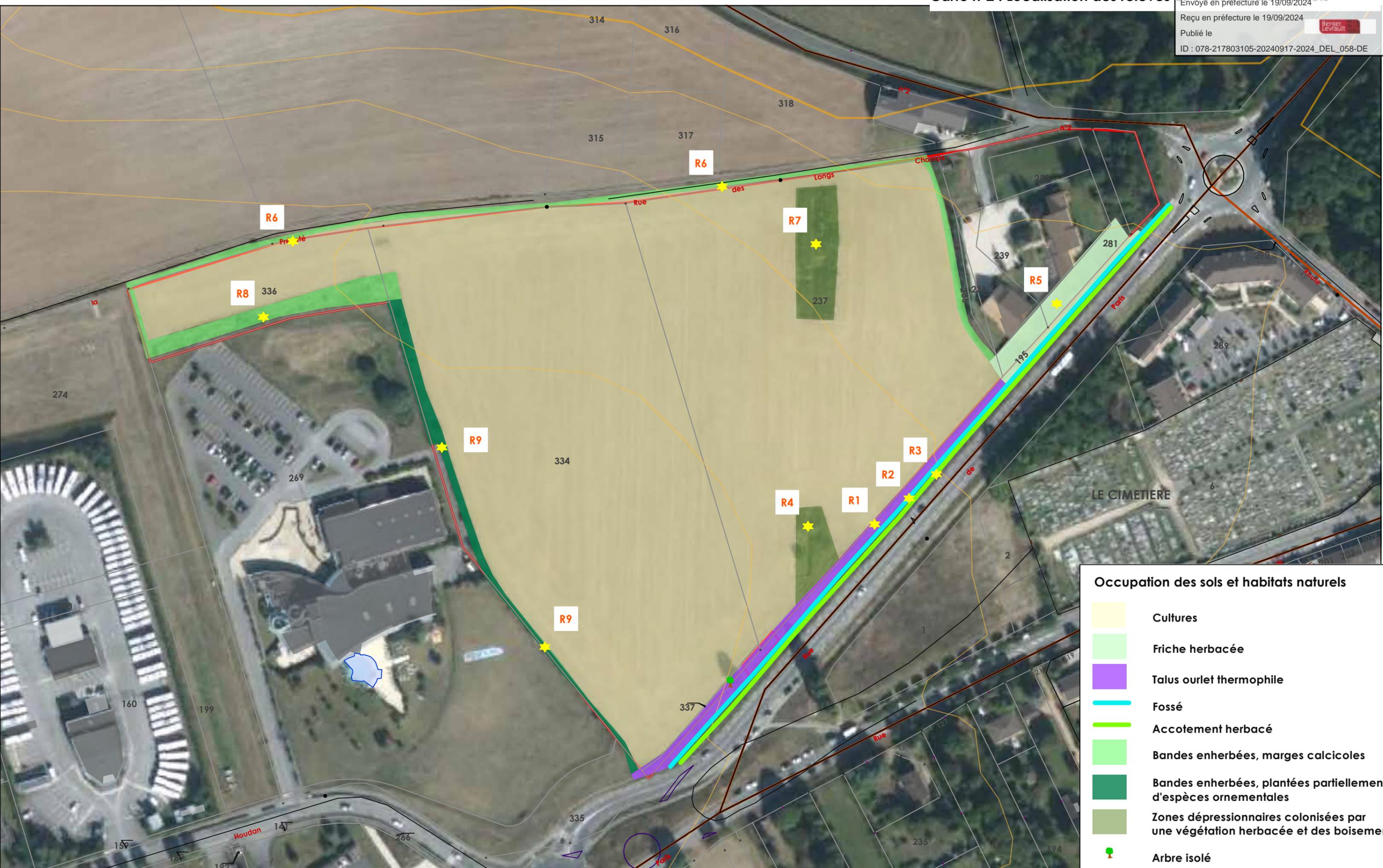
Les inventaires floristiques ont permis de noter la présence de plusieurs milieux ([carte n°2](#)) :

- un talus routier, bien exposés,
- un fossé associé aux talus, ainsi que l'accotement routier (Rue de Paris),
- des bandes enherbées, latérales aux zones cultivées et à un chemin agricole,
- une zone de friches herbacées,
- une bande enherbée, à l'Ouest du champ, colonisée partiellement par une végétation arbustive spontanée, et en partie plantée d'arbustes ornementaux,
- deux tranchées, correspondant à des dépressions, au milieu de la parcelle agricole, dans lesquelles se développent des friches herbacées et des petits boisements.

La flore présente sur le talus, le long de la Rue de Paris, est diversifiée avec une bonne trentaine d'espèces végétales recensées (liste des espèces végétales recensées en [annexe](#)). Plusieurs espèces sont caractéristiques des ourlets thermophiles, à tendance calcicole et des prairies sèches : Aigremoine eupatoire, Brachypode penné, Panicaut champêtre, Carline acaule, Orchis bouc, Knautie des champs, Pois vivace, Lotier corniculé, Bugrane penchée, Origan, Potentille rampante. Quelques espèces sont liées aux milieux rudéraux et de bord de route.



Le talus bien exposé, correspondant à un ourlet thermophile où les fleurs nombreuses attirent de nombreux insectes butineurs



Occupation des sols et habitats naturels

- Cultures
- Friche herbacée
- Talus ourlet thermophile
- Fossé
- Accotement herbacé
- Bandes enherbées, marges calcicoles
- Bandes enherbées, plantées partiellement d'espèces ornementales
- Zones dépressionnaires colonisées par une végétation herbacée et des boisements
- Arbre isolé

Relevés botaniques

- R1 Relevés botaniques



Le fossé en contrebas du talus présente quelques héliophytes, caractéristiques des milieux humides : Laîche cuivrée, Renouée à feuilles d'oseille, Epilobe à quatre angles. Les autres espèces dénotent des milieux rudéraux, où les charges polluantes en provenance de la route peuvent être fortes.

L'accotement routier entre le fossé et la route (Rue de Paris) présente des espèces des prairies sèches (en continuité des espèces observées sur le talus) mais aussi des espèces typiques des milieux soumis au piétinement et aux pollutions en provenance de la chaussée : Erigéron du Canada, Plantain corne-de-cerf, Ortie dioïque...



Le fossé et l'accotement routier présentent une flore assez diversifiée (Rue de Paris)



Les bandes enherbées, en bordure du champ et le long du chemin agricole, présentent une assez grande diversité botanique, caractérisant les prairies sèches et les ourlets calcicoles : Aigremoine eupatoire, Brachypode penné, Centaurée des prés, Carline acaule, Carotte sauvage, Vipérine, Orchis bouc, Inule conyze, Knautie, Lotier corniculé, Bugrane penchée, Potentille rampante. D'autres espèces sont des espèces messicoles (par exemple le Coquelicot).



Une bande enherbée étroite entre le chemin et le champ, qui présente une diversité botanique intéressante

Dans les tranchées au milieu de la zone cultivée, correspondant à de petites zones dépressionnaires, se sont développées des espèces rudérales d'une part, et des espèces ligneuses d'autre part. Au sein des petits boisements en cours de développement, on retrouve des espèces telles le Frêne, le Saule marsault, l'Erable sycomore, le Noyer, le Prunellier, l'Eglantier et les ronces.



Deux zones dépressionnaires (tranchées creusées dans le champ) sont colonisées par une végétation herbacée assez diversifiée et par des petits boisements

En bordure Ouest du champ, une bande enherbée a été plantée d'une haie composée d'espèces ornementales (pruniers, cotonéaster, cornouiller soyeux), dans laquelle se développent de façon spontanée des espèces locales (Eglantier, Prunellier, Noyer commun, Fusain d'Europe, Aubépine monogyne). Cette bande enherbée se caractérise également par la présence de plusieurs espèces des marges calcicoles (Aigremoine eupatoire, Carline acaule, Panicaut champêtre, Euphorbe petit-cyprès, Panais...).



Une bande enherbée large entre la zone de loisirs et le champ a été plantée d'arbustes ornementaux (exotiques). Il conviendra de conforter la plantation par des espèces arbustives locales, qui se développent déjà spontanément



L'Orchis bouc relevé sur le site



La Vipérine



Le Panicaut champêtre



L'Origan



Bugrane



Révéda jaune



Linaire

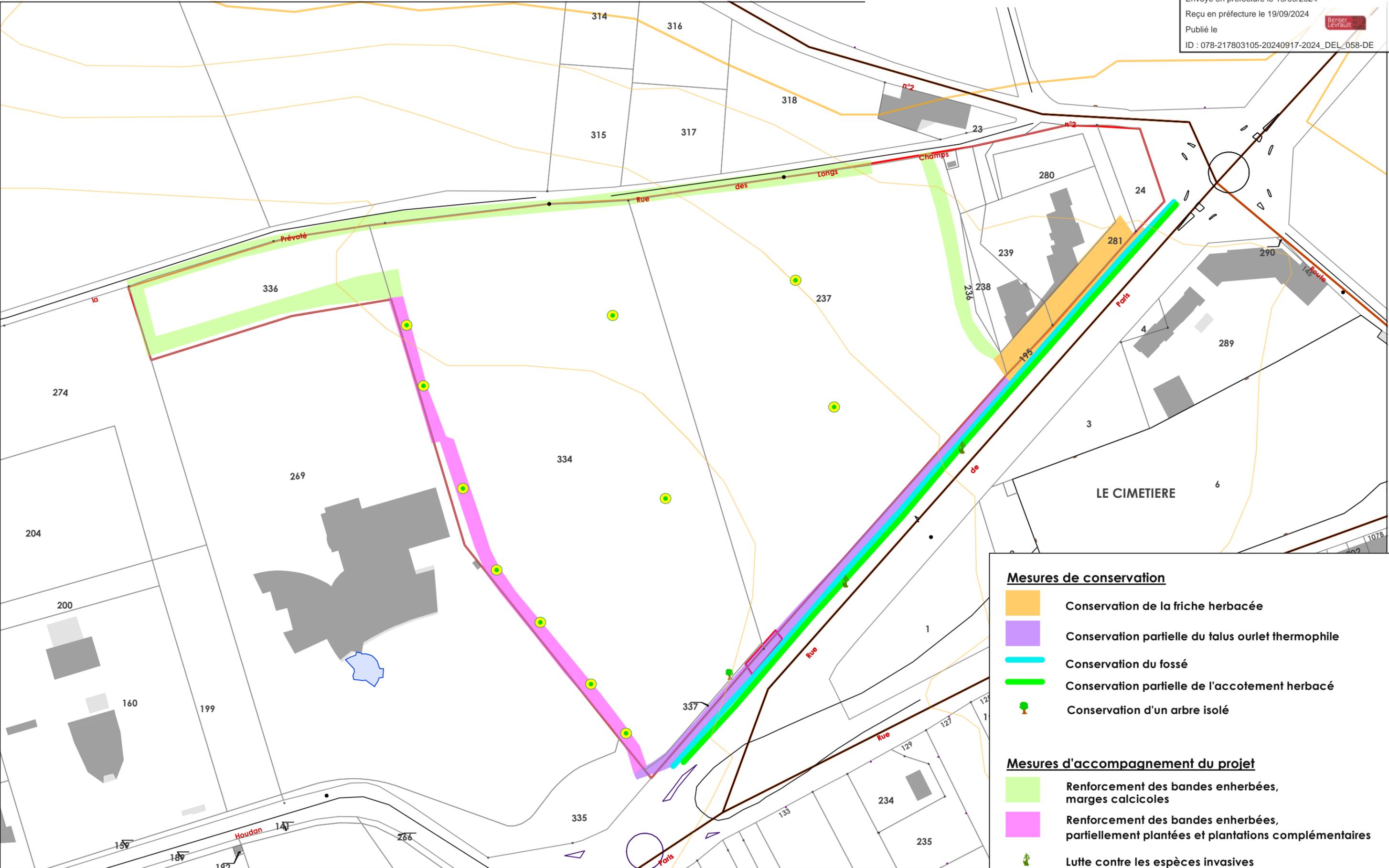
La Tanaisie

A noter que l'essentiel de la surface du projet correspond à une zone de grande culture dont l'enjeu écologique est faible ; sa surface est de 4,62 hectares, soit plus de 80% de la surface du projet. En effet, quelques plantes messicoles se développent en bordure et plus rarement au milieu du champ. Ces messicoles (Coquelicot, Armoise commune, Achillée millefeuille, Liseron des champs, Cirse commun, Linaire commune, Laitue sauvage, Torilis des champs...) sont des espèces communes.

4.3. les mesures d'accompagnement du projet

Les mesures à prendre en compte sont proposées ci-dessous ([carte n°3](#)) :

- 4 la présence d'une espèce envahissante (Erigéron du Canada) implique d'une part de ne surtout pas disperser cette espèce lors des aménagements du site (les entreprises devant prendre toutes les dispositions pour ne pas la disperser), d'autre part d'évacuer les plantes, les racines et les rhizomes vers un centre destiné à les recevoir ; l'appui technique d'un écologue lors des aménagements est nécessaire.
- 4 Le complexe talus, fossé et accotement herbacé le long de la Rue de Paris présentant un enjeu écologique local doit être conservé dans la mesure du possible ; le talus correspond à un ourlet thermophile très intéressant comprenant près de 40 espèces végétales dont l'Orchis bouc, mais aussi des espèces (origans, bugrane, lotier...) qui attirent de nombreux insectes butineurs. L'accès à la future zone constructible à partir de la Rue de Paris aura des conséquences sur ce complexe « talus/fossé/accotement », en impliquant la disparition d'espèces intéressantes et la discontinuité de l'écosystème. Une compensation est donc à prévoir. Les propositions ci-après permettront de compenser la disparition partielle de ce milieu semi-naturel,
- 4 Les bandes enherbées sur les abords du site sont à conserver et même à renforcer, en élargissant ces bandes enherbées sur l'ensemble du pourtour de la zone constructible. Si quelques plants arbustifs et baligneux (nécessairement des plants poussant localement) peuvent être mis en place de façon éparses sur ces bandes enherbées, les bandes enherbées devront conserver leur rôle de prairie sèche intéressante pour les insectes butineurs et la petite faune. Un mélange herbacé pourra être semé sur les bandes enherbées à élargir ; ce mélange bénéficiant du Label « Végétal Local » sera constitué de graines d'espèces végétales locales,



Mesures de conservation

- Conservation de la friche herbacée
- Conservation partielle du talus ourlet thermophile
- Conservation du fossé
- Conservation partielle de l'accotement herbacé
- Conservation d'un arbre isolé

Mesures d'accompagnement du projet

- Renforcement des bandes enherbées, marges calcicoles
- Renforcement des bandes enherbées, partiellement plantées et plantations complémentaires
- Lutte contre les espèces invasives
- Plantations d'espèces locales



- 4 La bande arbustive à l'Ouest sera renforcée par la plantation d'espèces arbustives locales, en compensation de la suppression des deux tranchées colonisées partiellement par des espèces ligneuses. Les arbustes plantés serviront de refuge, de zone de nourriture et de reproduction pour la petite faune locale, et notamment le Tarier pâtre observé sur le site,
- 4 L'Erable sycomore, au-dessus du talus, sera conservé dans la mesure du possible,
- 4 L'ensemble des arbres et arbustes, qui seront plantés au sein de la zone aménagée, sera issu du Label « Végétal Local », pour éviter les plantations exotiques, voire de plants envahissants. Ces futurs arbres et arbustes diversifiés constitueront à terme des lieux de refuge pour la petite faune locale (notamment les passereaux).

Nous avons établi un récapitulatif des milieux semi-naturels présents sur le pourtour de la zone d'extension de l'urbanisation, avant et après projet. La surface de ces milieux, dont l'enjeu écologique est local, mais qui contribue à conserver une biodiversité au sein d'un projet d'aménagement, est conservée.

Habitats – milieux	Surface avant projet (ha)	Surface après projet (ha)
Talus (ourlet thermophile)	0,13	0,10
Fossé	0,10	0,08
Accotement herbacé	0,10	0,08
Bandes enherbées (marges calcicoles)	0,22	0,37
Bande enherbée plantée d'arbustes ornementaux et colonisée par des espèces arbustives locales	0,09	0,15
Friche herbacée (prairie sèche)	0,11	0,11
Friches herbacées et arbustives (zones dépressionnaires, tranchées)	0,16	0
Total	0,91	0,89

La surface d'un peu moins d'hectare de ces espaces semi-naturels est conservée.

Il conviendra dans le cadre des opérations de gestion et d'entretien de prévoir :

- des fauches tardives des talus et bandes enherbées, de manière à ce que le cycle végétal complet puisse être assuré (première fauche à envisager début septembre), tout en laissant de petits espaces refuges non fauchés,
- l'enlèvement très régulier des déchets issus de la Rue de Paris et de la future zone constructible, de manière à conserver des espaces naturels indemnes de déchets,
- la mise en place de panneaux d'informations, précisant les enjeux de ces milieux semi-naturels (agrémentés de photographies) et le mode de gestion adapté à ces milieux.

Enfin, nous apportons quelques précisions concernant les espèces végétales à implanter, lors des aménagements de ce site :

- pour les bandes enherbées à consolider : Lotier corniculé, Achillée millefeuille, Aigremoine eupatoire, Centaurée des prés, Carotte sauvage, Géranium colombin, Knautie des champs, Pois vivace, Linaire commune, Grande Mauve, Bugrane penchée, Origan, Panais, Plantain lancéolé, Potentille rampante, Salsifis des prés, Trèfle des prés.
- Pour les plantations de ligneux : Fusain d'Europe, Aubépine monogyne, Prunellier, Chêne pédonculé, Charme, Erable champêtre, Pommier sauvage, Poirier sauvage, Merisier...

D'autres espèces locales pourront être proposées, après validation par un écologue.